

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 9 août 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 9 AOÛT 2021, À 19H00, AU
20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :
Denys Leclerc Claude Lefebvre Karina Bélanger
Lise Julien Martial Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina,

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Julie Roy, assistante-greffière
Laurie Mimeault, directrice de service : Projet, urbanisme et développement économique

ABSENT : Siège no.4, poste vacant

220-08-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

221-08-2021

PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2021

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 juillet 2021 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 4032 à 4038 comportant les résolutions #209-07-2021 à 219-07-2021 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

222-08-2021

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 520894 à 521065 inclusivement, totalisant un montant de 100 864,52 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 13609 à 13691 inclusivement, totalisant un montant de 264 802,23 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 4562 à 4594 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 61 680,63 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 222-08-2021 au montant de 427 347,38 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

223-08-2021

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 38-2021 DE
LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 1 042 841 \$ (706-105)**

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l'acquisition de camions de collecte afin de desservir les municipalités membres;

Considérant que ces équipements nécessitent la construction d'un nouveau garage pour l'entreposage et l'entretien de ceux-ci;

Considérant que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 1 042 841 \$ pour la réalisation desdits travaux;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et que si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le règlement d'emprunt numéro 38-2021 de 1 042 841 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 juillet 2021.

Adopté.

224-08-2021
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Saint-Basile.

Je, soussignée, Madame Karina Bélanger, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Saint-Basile.

Et j'ai signé : _____
Karina Bélanger, conseillère

225-08-2021
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10A-2021

Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Saint-Basile.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante;

Attendu que toutes les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* sont respectées;

Considérant les articles 334 et suivants de la Loi *sur les cités et villes*, RLRQ c C-19 (ci-après appelé LCV) relatifs aux avis municipaux;

Considérant plus précisément les articles 345 et suivants relatifs à la publication des avis municipaux;

Considérant l'article 55 de la Loi *visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, LQ 2017, c 13;

Attendu qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 10A-2021 soit et est adopté.

Que le règlement final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

226-08-2021

DEMANDE D'APPUI – RANDONNÉE DE VÉLO ALCOA AU PROFIT DE FONDATION SANTÉ PORTNEUF (N/D : 102-102)

Considérant que la Ville a reçu une demande d'appui, le 29 juillet 2021, de Monsieur Michel Truchon, président de *Fondation Santé Portneuf*, dans le cadre de la randonnée de vélo Alcoa qui aura eu lieu le 18 septembre prochain;

Attendu que les profits réalisés dans le cadre de cet événement seront remis à la *Fondation Santé Portneuf*;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 250 \$ pour encourager et démontrer son soutien à la *Fondation Santé Portneuf*.

Adopté.

227-08-2021

**APPEL D'OFFRES AP-2021-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION RANG
SAINTE-ANNE PHASE II (#2101) (N/D : 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 24 juin 2021, pour un contrat visant la réfection d'une partie du rang Sainte-Anne incluant des ponceaux tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, projet #2101;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du lundi 9 août 2021, à savoir :

P.E. Pageau Inc.	1 647 595,15 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	1 783 453,36 \$
Pax Excavation Inc.	1 909 527,00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	2 489 528,75 \$

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la réfection du projet mentionné ci-haut du soumissionnaire P.E. Pageau Inc. au coût de 1 647 595,15 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire P.E. Pageau Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro AP-2021-01. De plus, les addendas suivants font partie intégrante du cahier Devis pour soumission, à savoir :

Addenda numéro 1, daté du 9 juillet 2021;
Addenda numéro 2, daté du 22 juillet 2021.

Que Monsieur François Petit, contremaître des travaux publics est nommé comme représentant municipal.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût net de cette dépense sera payé à même le Règlement d'emprunt 08-2021 décrétant une dépense de 2 434 100 \$ et un emprunt de 2 434 100 \$ pour la phase II des travaux de décohesionnement incluant la réfection de sept (7) ponceaux dans le rang Sainte-Anne sur la portion sud sur une distance de ± 2.5 km et d'une partie du rang des Alain sur ±340 mètres linéaires.

Adopté.

228-08-2021

**OFFRE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES
MATÉRIAUX – TRAVAUX RÉFECTION RANG SAINTE-ANNE
PHASE II PROJET : 2101 (N/D: 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile prévoit procéder à des travaux visant la réfection d'une partie du rang Sainte-Anne incluant des ponceaux, tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, projet #2101;

Attendu l'offre de service reçue de Monsieur Olivier Juneau, ingénieur, de la firme Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée, pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux ci-haut mentionné, le tout pour un montant de 17 955 \$, taxes en sus;

Attendu que l'offre de service précise une quantité approximative pour chaque item et que la quantité réelle sera déterminée au chantier par la firme d'ingénierie responsable des plans et devis;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix globale pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet mentionné ci-dessus, auprès de la firme Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée pour le prix de 17 955 \$, taxes en sus.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt 08-2021 décrétant une dépense de 2 434 100 \$ et un emprunt de 2 434 100 \$ pour la phase II des travaux de décohesionnement incluant la réfection de sept (7) ponceaux dans le rang Sainte-Anne sur la portion sud sur une distance de ± 2.5 km et d'une partie du rang des Alain sur ± 340 mètres linéaires.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

229-08-2021

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h00 et ajournée au lundi 23 août 2021 à 18h30

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière